



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de la Somme représentée par son Directeur, M LE FLOC'H Marc, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf de la Somme » ;

Et

- > La Communauté de Communes de Terre de Picardie, représentée par son Président, M CHEVAL Philippe, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes Terre de Picardie » ;

Et

- > La Mutualité Sociale Agricole Picardie, représentée par son Directeur Adjoint en charge de l'Action Sanitaire et Sociale, Monsieur Pierre Orveillon ;

Ci-après dénommée « la MSA » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Terre de Picardie » figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu les délibérations des communes signataires figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 signée entre l'Etat et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

Vu le plan pluriannuel d'action sanitaire et sociale 2021-2025 de la Mutualité Sociale Agricole Picardie

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;

- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.



- L'accueil de la petite enfance
- Les loisirs et vacances
- La parentalité
- Le numérique
- La mobilité

Ce dispositif est composé de deux volets :

- Un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.
- Un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.

La MSA souhaite renforcer son soutien financier sur les territoires ruraux ou agricoles. L'offre grandir en milieu rural intègre une logique de priorisation. Les critères retenus sont :

- Les territoires ruraux, via la densité démographique
- Les territoires fortement agricoles, où taux de population agricole MSA est relativement important
- Les zones fragiles, via le taux de précarité
- Les territoires présentant un faible taux d'équipement ou de services (capacité d'accueil) destiné à l'Enfance – Jeunesse

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Somme, la MSA Picardie et la Communauté de Communes Terre de Picardie souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions

nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;

- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Picardie ont pour objectifs de :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
  - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - À la pérennisation et au développement de places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
  - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
  - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
  - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;

- L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
  - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - L'animation de la vie sociale des territoires ;
  - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

## **ARTICLE 2 BIS - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA**

Les interventions de la MSA Picardie, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Terre de Picardie concernant les axes suivants :

- **L'accueil petite enfance :**
  - Renforcer l'offre de garde des jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales
  - Mettre en place des actions innovantes dans les structures d'accueil encourageant le développement du jeune enfant
- **Les loisirs/vacances :**
  - Développer l'offre (nombre de structures et de places) et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les jeunes en situation de handicap

- Mettre en place des projets innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes
- **La parentalité :**
  - Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles
  - Développer des projets d'aide à la parentalité pour toute tranche d'âge
  - Développer des services souples et adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales
- **La mobilité :**
  - Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles
  - Développer l'accès à des services alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles
- **Le numérique (accessibilité, équipement, usage, prévention) :**
  - Développer les compétences numériques à destination de tous les publics, visant à créer du lien social et/ou solidaire (visée intergénérationnel)
  - Accompagner l'usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d'information et d'accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et parents
  - Favoriser l'émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales
  - Développer l'accès aux services et aux droits via l'usage du numérique

Grandir en Milieu Rural a vocation à soutenir l'action innovante de la collectivité dans ses thématiques cibles. L'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)**

Les collectivités signataires de la CTG mettent ou projettent de mettre en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;

- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure, ou vise à assurer, une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et peut dispenser la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

Le cas échéant, la collectivité concernée sera amenée à travailler sur ce schéma.

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux et objectifs conjoints (cf fiches action en annexe) sont :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > Soutenir l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Soutenir les politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Favoriser et sécuriser l'accès aux droits et aux services ;
- > Optimiser la coopération avec les partenaires locaux ;
- > Optimiser l'animation de la vie sociale ;
- > Favoriser l'innovation et la transition écologique

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Somme, la MSA (territoire GMR) et les collectivités signataires de la CTG s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

La MSA s'engage sur la période de la convention soit de 2026 à 2029. À partir du 1er janvier 2026, ses engagements financiers ainsi que les moyens humains mobilisés dépendront de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des collectivités signataires.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les collectivités signataires ;

Le secrétariat permanent est assuré par la ou les collectivité(s) signataire(s).

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

##### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations ;
- Suivre l'état d'avancement des actions ;
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

##### **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats, en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques, avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029**. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

### **- Recours contentieux**


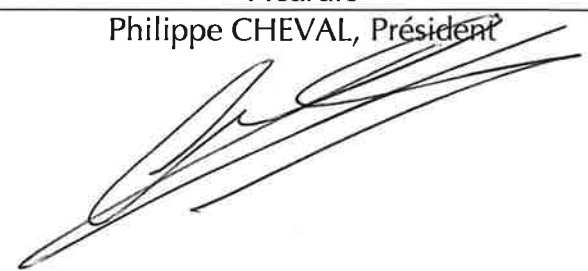
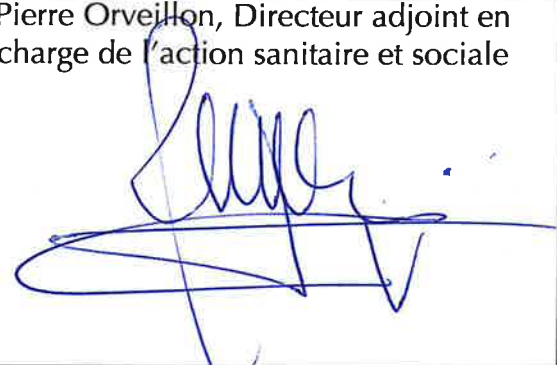
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits,

informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....

La Caf de la Somme	La Communauté de Communes Terre de Picardie
Marc Le Floc'h, Directeur 	Philippe CHEVAL, Président 
LA MSA Picardie	(Autre signataire décideur, financeur)
Pierre Orveillon, Directeur adjoint en charge de l'action sanitaire et sociale 	

## PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

2 Juillet 2025

## LA CTG : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

Chargée de coopération  
Cédric Soulaille (Sept 2024)

## Connaissez-vous la convention territoriale globale ?

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants de votre territoire. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de service des Caf (petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits...) de manière structurée et priorisée.

Un engagement pour agir au service des familles

La plus value de la CTG en 4 points



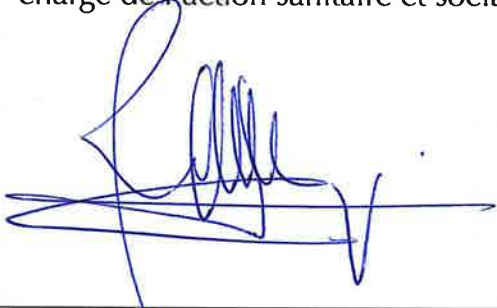
- 1 Le partage des enjeux du territoire
- 2 La coordination des actions
- 3 L'optimisation des moyens et des offres de service
- 4 Une action plus lisible pour les habitants

La convention territoriale globale devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la Caf.

Elle propose également de nouvelles modalités financières remplaçant celles des contrats enfance jeunesse (Cej) au fur et à mesure de leur renouvellement.

informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....

La Caf de la Somme	La Communauté de Communes Terre de Picardie
Marc Le Floc'h, Directeur 	Philippe CHEVAL, Président 
LA MSA Picardie	(Autre signataire décideur, financeur)
Pierre Orveillon, Directeur adjoint en charge de l'action sanitaire et sociale 	

**ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Somme momentané**

**santé famille retraite services**

**TERRE de PICARDIE**  
LE CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

**PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE**

**2 Juillet 2025**

**LA CTG : UNE DÉMARCHE PARTENARIALE**

**ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Somme momentané**

Chargée de coopération  
Cédric Soulabaille (Sept 2024)

**Connaissez-vous la convention territoriale globale ?**

Un engagement pour agir au service des familles

La plus value de la CTG en 4 points

- 1 Le partage des enjeux du territoire
- 2 La coordination des actions
- 3 L'optimisation des moyens et des offres de service
- 4 Une action plus lisible pour les habitants

La convention territoriale globale devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la Caf.

Elle propose également de nouvelles modalités financières remplaçant celles du contrats enfance jeunesse (Cej) au fur et à mesure de leur renouvellement.

crèche

caf-fr

## Grandir en Milieu Rural : une offre centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse

### Grandir en Milieu rural en quelques mots :

- Une offre de la MSA qui permet aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse de développer et mettre en place des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux
- Une offre qui permet de bénéficier d'un accompagnement pour la définition et la mise en œuvre d'une politique enfance-jeunesse territorialisées
- 5 thématiques prioritaires :
  - o Accueil petite enfance
  - o Loisirs/vacances
  - o Parentalité
  - o Mobilité
  - o Numérique
- Volet opérationnel à destination des collectivités et des associations
  - Financement AAP GMR 2023-2025 : 5.500€
  - Financement du poste de chargé de coopération 2024-2025 : 16.000€
- Volet pilotage à destination des collectivités :
  - o L'ingénierie sociale
  - o La fonction de coordination
  - o Le pilotage stratégique



## DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- Superficie : 295,7 km<sup>2</sup>
- 43 communes
- 18 039 habitants
- Densité : 61 hab./km<sup>2</sup> (département : 92 hab./km<sup>2</sup>)
- Solde naturel : +0,4% entre 2015 et 2021 (département : +0,0% ; France : +0,2%)
- Nombre de naissances en 2023 : 187 (2023)
- Proportion de 0-14 ans : 20 % (21,6% en 2010)
- Proportion de 15 à 29 ans : 16,8 % (16,9% en 2010)
- Proportion de 60 ans et plus : 23,7 % (21% en 2010)

➔ La comparaison de la population entre 2010 et 2021 montre un vieillissement de la population.



Toutes les communes de l'EPCI sont classées France ruralités revitalisation (FRR)

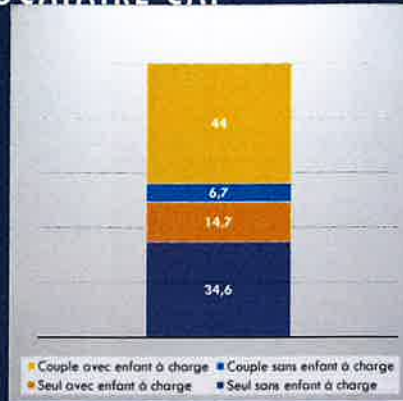
Source : INSEE 2021



## LE PUBLIC ALLOCATAIRE CAF

- 48,6% de la population de l'EPCI est allocataire CAF, soit 8 775 personnes couvertes en 2023
- = 58,7 % des allocataires ont des enfants
- 3 275 foyers allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation légale dans l'EPCI en 2023
- **2,4 % des foyers bénéficiaires de l'AAEH**, soit 80 foyers bénéficiaires (département : 2,1 %)
- 38,5 % des foyers bénéficiaires de la **prime d'activité** soit 1 260 foyers bénéficiaires (département : 36,15%)
- 12,1 % des foyers bénéficiaires du RSA soit 395 foyers bénéficiaires (département : 13,4 %)

Les proportions de bénéficiaires de la prime d'activité sont supérieures à la moyenne départementale



Bénéficiaires d'au moins une prestation légale selon la situation familiale

La proportion de familles avec enfants (monoparentales ou biparentales) de l'EPCI est supérieure à la moyenne départementale.

Source : DataCaf 2023, Caf 2023



## LE PUBLIC ALLOCATAIRE MSA



# FOYERS ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

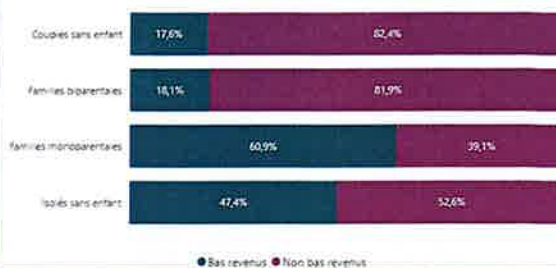
- 1357 foyers allocataires à bas revenus en 2021, soit 39,2% des foyers allocataires de l'EPCI (département : 34,5 %)
- 395 foyers bénéficiaires du RSA en 2023 (455 en 2020) soit 12,1 % des foyers allocataires (département : 13,5 %)

## Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge 2021

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	528	99	18,8 %
03-5 ans	582	163	28,0 %
06-11 ans	1 310	355	27,1 %
12-15 ans	848	292	34,4 %
16-17 ans	363	130	35,8 %
TOTAL	3 631	1 039	28,6 %

28,6% des enfants de l'EPCI, soit 1 039 enfants, vivent au sein d'un foyer allocataire à bas revenus en 2021

## Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus 2021



En 2023 : 22,9 % des foyers bénéficiaires d'une prestation Solidarité et soutien à l'activité étaient des familles monoparentales

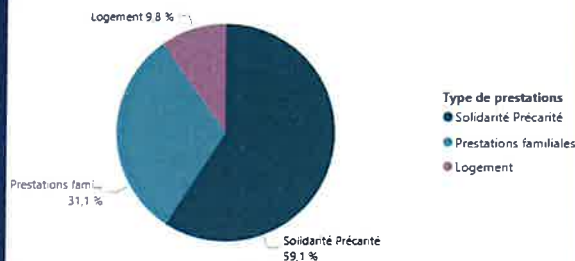
Source : CAF 2021 et DataCaf 2023

# FOYERS ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

## PRÉCARITÉ DU TERRITOIRE

- ⇒ Taux de pauvreté en 2024 : 15,9% / 4<sup>ème</sup> EPCI du département avec le taux le plus élevé
- ⇒ Taux de chômage en 2021 : 14,1 % / 5<sup>ème</sup> EPCI du département avec le taux le plus élevé

## Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations (Part des allocataires par type de prestations) 2021



Dans l'EPCI, 59,1 % des prestations versées concernent la solidarité/précarité en 2021, contre 51,7% en 2018 (+9 %)

⇒ Une augmentation de la précarité ou une meilleure information sur l'accès aux droits ? (Département en 2021 = 57,3% des prestations)

En 2023, pour 17,9 % des foyers allocataires du territoire, les prestations légales représentent au moins 80% des revenus / pour 15 % elles représentent 100 % des revenus

Source : INSEE 2021, CAF 2021 et 2023

## POIDS FINANCIER DE LA CAF

Montants des PS en 2024 (hors BT)



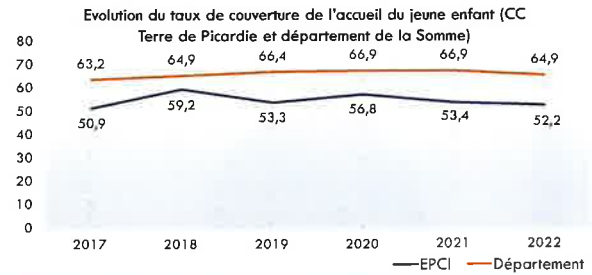
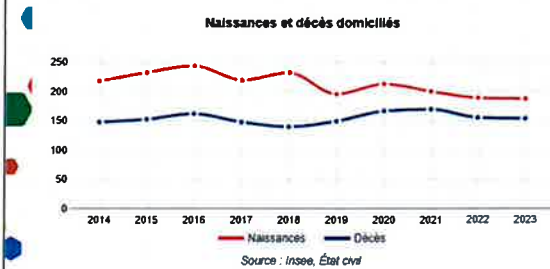
Montant moyen de prestations familiales versé par allocataire  
= 559 € en 2023  
(contre 539 € en 2019)

**TOTAL PS : 472 119,8 €**  
BT CTG = 160 447,28 €  
(Total PS + BT CTG = 632 567,08 €)

Sources : CAF 2023

## LA PETITE ENFANCE : RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant de l'EPCI en 2022 :  
**52,2%**  
(Moyenne du département : 64,9%)



Un nombre de naissance d'enfants dont les parents vivent sur le territoire de la CCTP en légère baisse entre 2014 et 2023

Le taux de couverture est inférieur à celui du département.  
La CCTP est un territoire prioritaire à ce titre. De plus, la baisse se poursuit légèrement.

Sources : INSEE 2023, CAF 2022, Cafdata 2023

## RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

### L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

2 RPE Chaulnes et Rosières en  
Santerre

1,5 ETP pour 83 assistantes  
maternelles agréées en activité au  
31/12/ 2023

(Objectif CNAF 2027 : 1 ETP pour 56  
AssMatrs : NON ATTENT)

Diminution de 22 assistants maternels  
pour la CC entre 2019 et 2023

En 2023 : 31,3 % des assistants  
maternels en activité ont 55 ans ou  
plus dans l'EPCI.

### L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

Une crèche multi accueil PSU en gestion associative

➤ Chaulnes "Les Pipious" (30 places)

La structure n'émerge pas dans le dispositif label étoile ni AVIP (à  
vocation d'insertion professionnelle)

Micro-crèche PAJE "Panda'dorables"

➤ Ouvert au 1<sup>er</sup> octobre 2024 jusqu'en mai 2025

Fermeture à titre provisoire de la micro-crèche PAJE par les services  
de la PMI.

Source : IMAJE, Cafdata, 2022

## RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Année	Places EAJE PSU	Places hors EAJE PSU	Places EAJE - Ensemble	Places Préscolarisation	Places chez assistants maternels	Places salariées à domicile	Places Accueil individuel - Ensemble	Places offertes - Ensemble
2019	30	4	34	20	303	3	306	360
2022	30	10	40	18	269	5	274	332

⇒ En 2022, l'ensemble de l'accueil individuel représente 82,5% de l'offre de garde sur le territoire, soit la grande majorité de l'offre

(269 places chez des assistants maternels/ 332 au total pour les enfants de moins de trois ans sur l'EPCI).

Un enjeu à prendre en compte, considérant la baisse du nombre d'assistants maternels et leur vieillissement.

Année	Les Pipious Chaulnes			
	Taux d'occupation financier modulé	Taux d'occupation modulé	Taux de facturation calculé	Nombre d'enfants inscrits (de moins de 6 ans)
2022	83,42 %	72,19 %	115,54 %	69
2023	79 %	74,94 %	105,42 %	74
2024	83,95 %	77,80 %	107,91 %	68

Les données sont calculées selon la capacité d'accueil modulée  
pour être au plus proche de la réalité

**2022** : 1 enfant accueilli bénéficiant de AEEH

21 enfants inscrits sont sous le seuil de pauvreté

**2023** : 1 enfant inscrit dont le handicap est en cours de détection

24 enfants inscrits sont sous seuil de pauvreté

**2024** : 1 enfant inscrit dont le handicap est en cours de détection

15 enfants sont inscrits sous seuil de pauvreté

Source : Caf 2023, Cafdata 2022

## POIDS FINANCIER - PETITE ENFANCE

### Le soutien de la CAF en 2024 :

#### ➤ PSU EAJE :

221 527,13 € + 51 000 € de BT CTG  
3 645,97 € pour les journées pédagogiques  
1 139,76 € de Bonus Handicap

➤ **Total = 277 312,86 € pour Les Pipious**

#### ➤ PS RPE :

**RPE Chaulnes :** 14 546,27 € + 3229 € (mission renforcée RPE)

Soit 33 639,89 € + 8 919,50 € de BT CTG

**RPE Rosières en Santerre :** 30 410,89 € + 3229 € (mission renforcée RPE)

Soit 39 044,31 € + 15 169,50 € BT CTG

➤ **Total = 75 504,16 € € pour les RPE**

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR FAVORISER LA CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

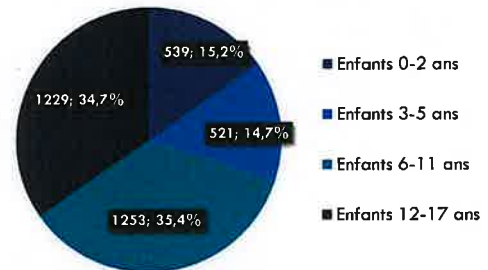
Compétence  
enfance jeunesse (RPE, péri et  
extrascolaire) : Communauté  
de communes

Evolution du nombre d'enfants d'allocataires par tranches d'âge



Evolution du nombre d'enfants  
d'allocataires de l'EPCI stable

### Répartition des enfants des foyers allocataires CAF par âge (2023)

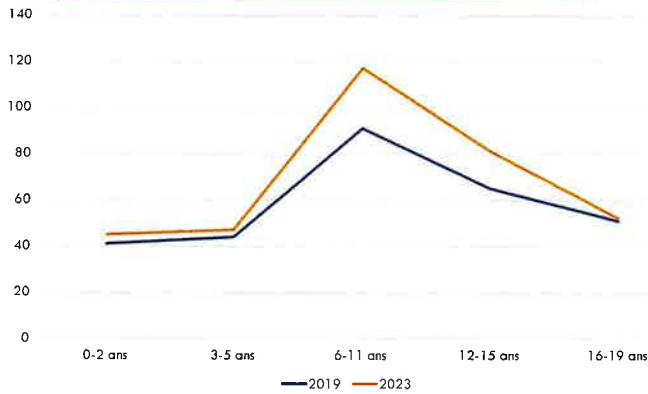


Majorité d'enfants d'allocataires CAF entre 6 et 17 ans (70,1 %) sur l'EPCI

Source : CAF 2021, 2023

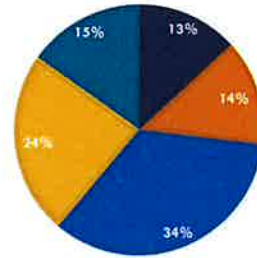
## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR FAVORISER LA CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Une légère augmentation du nombre d'enfants 0-19 ans sur la période 2019-2023



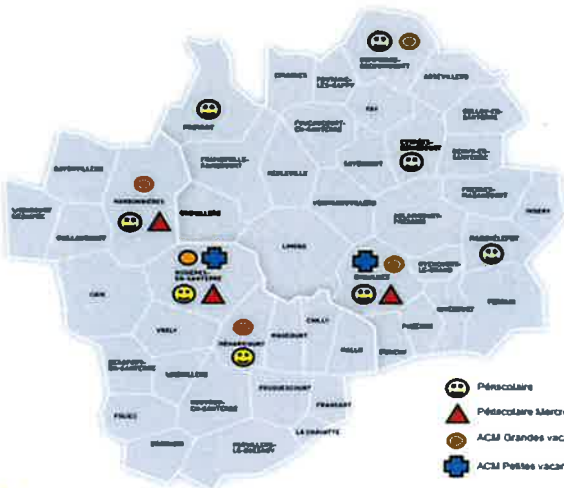
### ENFANCE 0-19 ANS MSA

■ 0-2 ans ■ 3-5 ans ■ 6-11 ans ■ 12-15 ans ■ 16-19 ans



Majorité d'enfants d'allocataires MSA entre 6 et 15 ans sur l'EPCI

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR FAVORISER LA CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS



### Périscolaire

Une équipe de permanents  
25 Directeurs et animateurs

### Extrascolaire

25 animateurs permanents  
+ jusqu'à 53 animateurs vacataires  
12 jeunes du territoire formés au BAFA

Types d'accueil	Effectifs enfants
Pause méridienne	800
Périscolaire	230
Mercredi	80
Petites vacances	130
Grandes vacances	500

Accueil estival 12-16 ans à Rosières en Santerre et Chaulnes  
Pas intégré dans le dispositif label étoile

Source : Diag CTG Pep 80 Cafdata 2022, données CAF 2024

## POIDS FINANCIER — ENFANCE ET JEUNESSE

### Le soutien de la CAF en 2023 :

- PS ALSH extrascolaire = 57 709,90 €
- PS ALSH périscolaire = 71 945,98 €
  - BT CTG = 68 789,61 €
  - Complément inclusif = 0 €

➤ **TOTAL = 198 445,49 €**

- Séjours courts = 4 500 € en 2024
  - AAP Ados = 0
- AAP transports ALSH = 11 248 € en 2024
  - PS Jeunes = 0

## FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'ACCÈS AUX DROITS DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES

### LES ALLOCATAIRES CAF DE MOINS DE 25 ANS

Part des 15-29 ans sur l'EPCI : 16,9% (2010) 16,8% (2021) - Département : 19,5% (2010) 18,7% (2021)

**Ce groupe de population très touché par le chômage : 30,5 % des 15-24 ans**  
Allocataires CAF de moins de 25 ans: **219** en 2021/**199** en 2018)

En 2023, l'EPCI compte **630** foyers allocataires CAF dont le responsable de dossier a entre 20 et 29 ans, soit **19,23 %** du nombre total de foyers allocataires sur la CC

- ⇒ **445** de ces foyers touchent une prestation solidarité insertion
- ⇒ **55** foyers touchent une prestation handicap dépendance

## SOUTENIR LES PARENTS EN COUPLE, SEULS OU SÉPARÉS DANS L'EXERCICE DE LEUR PARENTALITÉ DE LA NAISSANCE À L'ADOLESCENCE

### Le soutien financier en 2024 :

- Actions REAAP
- Communauté de Communes Terre de Picardie : 1500 €  
Ateliers de MEX : 4900 €  
**Total CAF = 6400 €**



### Actions de soutien à la parentalité en 2025 :

- 3 actions portées par les Ateliers de MEX : 7800 €
- Ateliers enfants
  - Ateliers parents
  - Ateliers familles
- 1 actions portée par la CC Terre de Picardie : 4500 €
- Matinées en famille
- Total financement : 12 300 €**

**Laep la Coccinelle** porté par l'UDAF à Rosières et Chaulnes 2 demi-journées par semaine

**Service d'Aide A Domicile 2024**  
Intervenant sur l'EPCI : EPSOMS financé par la CAF  
**Pas d'intervention en 2024**

**Réseau parentalité**  
Animation d'un réseau par la Fédération des Centres Sociaux  
Entre 3 et 5 réunions/an - 5 à 6 acteurs actifs  
1 événement en 2025 : « Le salon des familles »

Sources : carte des actions parentalité 2024, CAF 2024, diag CTG 2025

## ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS ET PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DU VIVRE ENSEMBLE ; RENFORCER LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

- Pas de structure AVS sur le territoire
- Structures les plus proches: Centre social de Péronne ; EVS Nesle ; EVS itinérant Avre Luce Noye – Moreuil ; Maison des familles – Montdidier ; Espace Luciani – Ham
- Peu d'accessibilité à ces structures du fait de leur éloignement géographique
- Réflexion engagée de la part de l'EPCI

Source : CAF 2023-2024, SDSF 2021-2026, diag CTG PEP 80



## FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, NOTAMMENT DES ALLOCATAIRES LES PLUS FRAGILES

La CAF de la Somme, en partenariat avec AGENA, le CIDFF de la Somme, le Tribunal d'Amiens et les services de médiation familiale, propose des **interventions collectives auprès des familles** notamment sur les **thèmes de la séparation et des VIF** : itinérance du van Nina et Simon.e.s., organisation de soirées Théâtre sur le thème " Séparés et toujours parents" sur le département.

**Remarque** : L'itinérance du van Nina et Simone, les soirées théâtre sur le thème de la séparation peuvent se décliner sur l'ensemble du territoire à la demande des partenaires.

Sources : CAF 2025

## FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT NOTAMMENT DES ALLOCATAIRES LES PLUS FRAGILES

### **Données CAF :**

- 1 PAH accordé en 2024

- 30 prêts d'honneur / secours accordés à 21 familles sur l'EPCI en 2024

Motif principal : secours – paiement à un tiers (43 %) ; aide séances psychologiques (33%)

## FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

- 2 antennes de “médiation numérique” : Chaulnes et Rosières-en-santerre
- 2 animatrices numérique proposent un accès libre aux équipements, l’accompagnement des utilisateurs et initiations/ateliers gratuits
- En 2025 les animatrices ont été formées par la CAF de la Somme

Sources : caf.fr, site internet CCTP



## PERSPECTIVES “CAF/MSA” POUR LE TERRITOIRE

### Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public petite enfance

- Promouvoir l'accueil individuel via les RPE du territoire
- Poursuite du travail avec la crèche « Les pipious » avec le CD et l'Etat pour les aider à se maintenir financièrement, Travail avec la collectivité pour envisager des solutions financières pérennes.
- Inciter la structure à intégrer le dispositif AVIP en lien avec l'association Agena et le label étoile EAJE ;
  - Poursuivre le travail mené avec Mosaïque d'enfance pour la crèche
- Développer l'offre d'accueil collectif sur le territoire (développement de micro-crèche plus adaptée pour le territoire)

### Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires, pour favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle, et l'épanouissement des enfants

- Encourager les ALSH à entrer dans le dispositif label étoile ALSH ;
- Poursuivre le travail mené autour de l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap en lien avec le PRH si besoin

### Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

- Envisager la mise en place d'un accueil intercommunal destiné aux adolescents de plus de 11 ans, afin de pallier le manque d'offre existante. Parallèlement, soutenir le système de transport collectif à l'échelle de l'intercommunalité pour garantir l'accessibilité de ce service à l'ensemble des jeunes du territoire, en levant les freins liés à la mobilité.
- Engager une réflexion sur la lutte contre la précarité des jeunes de moins de 25 ans, en valorisant les dispositifs d'accès aux droits déjà existants, notamment ceux proposés par la CAF.

## PERSPECTIVES “CAF/MSA” POUR LE TERRITOIRE

### Soutenir les parents en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

- Renforcer la dynamique du réseau parentalité en lien avec la Fédération des centres sociaux, animatrice de ce réseau
- Maintenir et renforcer les actions de soutien à la parentalité en collaboration avec les associations existantes ou de nouvelles initiatives
  - Poursuite du LAEP sur le territoire

### Accompagner les familles dans leurs relations et participer à l'amélioration du vivre ensemble

- Développer un projet de structure AVS pouvant répondre aux diverses problématiques des habitants du territoire

### Favoriser l'accès aux droits, le maintien dans le logement et l'inclusion numérique, notamment des allocataires les plus fragiles

- Maintenir l'organisation d'ateliers numériques à la médiathèque de Chaulnes et l'espace de co-working de Rosières-en-Santerre.

**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE**

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>Communauté de Communes Terre de Picardie</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Services d'accueil au domicile des parents	Actions portées par l'EPSOM
RPE	RPE Chaulnes Rue Poulain 80320 Chaulnes  RPE Rosières en Santerre 5 rue Jean Jaurès 80170 Rosières en Santerre
LAEP	LAEP « La coccinelle » porté par l'UDAF de la Somme 2 demi-journées par semaine à Rosières-en-Santerre et Chaulnes
Actions de soutien à la parentalité	Estrées-Deniécourt, Harbonnières, Rosières-en-Santerre, Méharicourt, Chaulnes, Parvillers-le-Quesnoy
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH Périscolaire : Chaulnes, Méharicourt, Rosières-en-Santerre, Proyart, Dompierre-Becquincourt, Marchépot, Harbonnières  ALSH Extrascolaire : Chaulnes, Méharicourt, Rosières-en-Santerre, Harbonnières, Dompierre-Becquincourt
CLAS	Hypercourt porté par « les Ateliers de Mex »

<b>Commune de Chaulnes</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	« Les pipious » 29 rue Poulain 80320 Chaulnes

### ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2029 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4

- > Répondre aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Renforcer l’accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l’épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l’autonomie et l’accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l’exercice de leur parentalité, de la naissance à l’adolescence ;
- > Favoriser l’accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d’insertion, d’autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l’accès aux droits et aux services ;
- > Etc.

## FICHE ACTION N° 1

### Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre de service public petite enfance

<p><b>Constats – Eléments diagnostic</b></p>	<p>Le plus bas taux de couverture des EPCI dans la Somme en 2022 avec une baisse qui se poursuit (52.2% contre 64.9%). 2 facteurs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'EAJE sur le territoire : 1 crèche PSU « Les Pipious » de 30 places en grande difficultés financières ; la fermeture administrative de la micro-crèche PAJE « Pand'adorable » (12 places) au printemps 2025</li> <li>• La baisse du nombre de places en accueil individuel (274 en 2022 contre 303 en 2020 ; diminution de 22 AM entre 2019 et 2023) dû notamment à un vieillissement de la population des assistants maternels (1/3 ont + de 55 ans en 2023), alors qu'en 2022, 82,5% de l'offre de mode de garde est assurée par l'accueil individuel</li> </ul> <p>Face à cette situation, les familles se déclarent globalement satisfaites des modes de garde utilisés, mais expriment une insatisfaction liée au manque de places et à l'inégalité d'accès selon les communes. En outre, elles sont demandeuses d'activités et de structures « parents-enfants ».</p> <p>2 RPE sur le territoire (Rosières et Chaulnes) mais dont le nombre d'ETP d'animateur (1.5 ETP pour 99 AM) est insuffisant au regard des objectifs de la CNAF (1 pour 56). Les missions des RPE sont identifiées et reconnues par les AM, mais l'utilisation de ces services par les AM est variable en fonction des sites (28% à Chaulnes contre 55% à Rosières). Quant aux familles, le service est connu mais une grande majorité n'utilisent pas les services du RPE.</p> <p>Le LAEP la Coccinelle porté par l'UDAF80 intervient tous les mercredis et jeudis à Rosières et Chaulnes. La fréquentation à Rosières est satisfaisante (autour de 10 familles), contrairement à celle de Chaulnes (1 famille). Aujourd'hui, le manque de mise en relation entre les acteurs « petite enfance » engendre le fait que la Coccinelle agit de manière isolée.</p> <p>Concernant la mise en place du SPPE, toutes les communes n'ont pas les moyens de répondre aux exigences de la l'article 17 de la loi plein emploi, à savoir sur les volets « recensement » et « information/accompagnement ». A contrario, Terre de Picardie en tant que signataire d'une CTG et gestionnaire de RPE peut remplir ces missions sur le territoire.</p>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<p><b>Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public petite enfance</b></p>

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Engager une réflexion sur la prise de compétences Petite enfance au regard du déficit de modes d'accueil collectif, de la baisse du nombre d'assistants maternels et des enjeux liées au SPPE</li> <li>2. Maintenir le Laep et l'intégrer dans la dynamique communautaire</li> <li>3. Valoriser le métier d'assistant maternel</li> <li>4. Renforcer et moderniser les RPE</li> <li>5. Engager une réflexion sur le déploiement d'espaces de motricité publiques sur le territoire</li> </ol>
<b>Actions</b>	<p><u>Pistes d'actions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Réaliser une étude approfondie relative à la baisse du nombre d'assistants maternels et des besoins en modes de garde par commune/secteur</li> <li>1.2. Définir une stratégie d'intervention concertée avec les communes concernées</li> <li>1.3. Estimer le coût pour la collectivité au regard du type de structures à implanter</li> <li>1.4. Accentuer la réflexion sur le transfert des 4 compétences relatives à l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant</li> <li>1.5. Engager une réflexion partagée Terre de Picardie/Caf/Education Nationale sur l'accueil des enfants de 2 ans</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Définir une solution de pérennisation du LAEP en étudiant les modalités de partenariat avec l'Udaf80</li> <li>2.2. Organiser des séances dans d'autres lieux/communes en fonction des besoins des familles</li> <li>2.3. Construire une réflexion commune des temps collectifs parentalité LAEP/RPE/AVS</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Réaliser un diagnostic territorial partagé sur la baisse du nombre d'assistants maternels (lien obj 1.1)</li> <li>3.2. Lancer une campagne de valorisation du métier coconstruite avec les RPE et les professionnels en poste</li> <li>3.2. Réfléchir à la mise en place d'un parcours d'accompagnement à l'installation pour les futurs assistants maternels</li> <li>3.4. Pérenniser l'accompagnement de la professionnalisation des AM en poste via les RPE et la mise en place de formations inter-acteurs (Ass mat/Atsem/animateurs/enseignants)</li> <li>3.5. Susciter et accompagner le développement de MAM sur des secteurs stratégiques, via un soutien dans l'accès aux locaux et/ou l'ingénierie de projet.</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1. Engager une réflexion sur l'augmentation du nombre d'ETP d'animatrice RPE afin d'assurer les missions de promotion du métier d'AM et la couverture de nouveaux périmètres.</li> </ol>

	<p>4.2. Revoir la planification des séances itinérantes en l'alignant sur un maillage EAJE/futures MAM/AVS et/ou en ciblant au plus près l'implantation des AM.</p> <p>5.1. Réfléchir à un plan intercommunal de développement d'aires de motricité 0-6 ans en accès libre, en partenariat avec les communes</p>
<b>Public ciblé</b>	Enfants de 0 à 6 ans ; parents ; (futurs) assistants maternels ;
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; service animation ; RPE)
<b>Co-pilotage</b>	Membres Cotech Petite enfance : EAJE ; enseignants TPS et maternels ; Laep ; PMI ; Caf ; Msa ; directeurs Alsh maternels
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- PMI</li> <li>- Laep</li> <li>- EAJE</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- France Travail</li> <li>- Maison de l'Emploi et de la Formation Santerre Haute Somme</li> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> <li>- Agena</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salles pour accueil MAM, Laep et ateliers RPE</li> <li>- Véhicules pour itinérance des ateliers</li> <li>- Matériels et fournitures pour ateliers</li> <li>- Supports de communication (affiches ; flyers...)</li> <li>- Terrains pour aires de motricité</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport</li> <li>- Matériel et fournitures</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations d'un cabinet d'études + en communication</li> <li>- Financement de projets MAM (frais locaux...)</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Positionnement des élus concernant la prise de compétences et le transfert des compétences AO ; réflexion engagée sur le développement de TPS sur le territoire</li> <li>2. Définition et mise en œuvre d'un projet LAEP pérenne et intégré à la dynamique petite enfance et parentalité du territoire</li> <li>3. Augmenter le nombre d'assistants maternels ; amélioration des pratiques des AM ; accompagner la création d'une MAM</li> <li>4. Mise en place de pratiques innovantes relatives à la mission renforcée « promotion du métier d'AM » ; développement du rayonnement territorial des RPE pour une meilleure fréquentation</li> <li>5. Mise en place d'un groupe de travail ; recherche de financements d'investissements</li> </ol> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectivité de l'étude ; nature des scénariis envisagés ; participation des communes et des acteurs PE</li> <li>2. Modalités de partenariat mises en place ; nature des relations Laep/autres acteurs PE ; nb et lieux de séances itinérantes ; fréquentation</li> <li>3. Implication des acteurs PE ; nature de la campagne de valorisation ; état des travaux relatifs à l'instauration d'un parcours d'accompagnement à l'installation ; Nb d'AM fréquentant les instances gouvernance et évènements ; Nb de projets MAM accompagnés et nature de l'accompagnement</li> <li>4. Etat des travaux relatifs au développement des RPE ; nb, lieux et fréquentation des séances itinérantes</li> <li>5. Composition et état des travaux du groupe de travail</li> </ol>

## FICHE ACTION N° 2

**Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

<p><b>Constats – Eléments diagnostic</b></p>	<p><b>Une collectivité avec plusieurs compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scolaire avec 10 écoles dont 7 RPC</li> <li>• Périscolaire/extrascolaire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 9 sites périscolaires</li> <li>○ 3 sites sur les mercredis</li> <li>○ 2 sites sur les petites vacances</li> <li>○ 5 sites sur les grandes vacances</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Points forts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bon maillage des sites périscolaires</li> <li>• Des horaires et périodes d'ouverture couvrant une bonne partie des besoins</li> <li>• Des structures déclarées avec des professionnels qualifiés</li> <li>• Des professionnels permanents qui garantissent une continuité pédagogique et une stabilité relationnelle avec les familles et les enfants</li> <li>• Des locaux scolaires de qualité offrant de bonnes conditions d'accueil et de travail</li> <li>• Des transports scolaires</li> </ul> <p><u>Points faibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque d'harmonisation entre le périscolaire et l'accueil du mercredi (horaires, tarifs, transports, nombre de sites)</li> <li>• 2 sites sur les petites vacances pour tout le territoire avec des horaires différents du périscolaire</li> <li>• Une offre limitée pendant l'été : 4 sites en juillet et 1 seul en août</li> <li>• Une inégalité d'accès sur les vacances avec un service de transport qui ne concerne qu'une partie du territoire</li> <li>• Des activités sur le temps périscolaire, notamment les mercredis, jugées trop limitées pour certaines familles</li> <li>• Une pause méridienne non déclarée avec des taux d'encadrement faibles et connaissant des problématiques régulières avec les enfants/familles :</li> </ul>
--	--

	<p>gestion de conflits ; prise en charge enfants à besoins spécifiques ; posture éducative...</p> <p><b>Caractéristiques de la population :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire jeune malgré un vieillissement (20% de la population a moins de 15 ans, contre 17,2% au niveau départemental)</li> <li>• Une légère augmentation du nombre d'enfants 0-19 ans entre 2019 et 2023</li> <li>• Un déficit chez certaines familles d'ouverture culturelle et de curiosité intellectuelle</li> <li>• Une faible/non-participation à des sorties culturelles et activités sportives/plein air sur le temps des loisirs</li> <li>• Une exposition précoce et régulière aux écrans et/ou à des contenus inadaptés/violents</li> <li>• Des enfants qui ont des difficultés au quotidien dans la gestion de leurs émotions</li> <li>• Des enfants avec des comportements et postures inadaptés dans la relation à l'autre</li> <li>• Un taux de mortalité supérieur de plus de 2 points à celui du Département (principales causes : cancers et maladies cardio-vasculaires)</li> </ul>
<b>Objectif Général</b>	<b>Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser des parcours éducatifs complets dès le plus jeune âge pour répondre aux besoins</li> <li>2. Soutenir le service animation dans ses missions éducatives</li> <li>3. Faire évoluer et harmoniser les ACM</li> </ol>
<b>Actions</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Développer et enrichir le parcours éducatif artistique et culturel : organisation de projets/sorties culturels en lien avec les écoles, les Alsh, le Bivouac et les structures locales</li> <li>1.2. Développer et enrichir le parcours santé : proposer sur les écoles et/ou Alsh des ateliers sur les écrans (addictions et usages), des cycles sportifs et des actions éducatives autour de la santé (ex : alimentation) en partenariat avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé</li> <li>1.3. Développer et enrichir le parcours citoyen : proposer sur les écoles et/ou Alsh des actions de sensibilisation sur le respect de la différence/inclusion, et l'égalité hommes-femmes, en lien avec les partenaires spécialisés</li> <li>2.1. Améliorer la qualité de la pause méridienne et des temps périscolaires</li> <li>2.2. Déployer un plan de formation continue à destination des équipes d'animation en relation avec les problématiques identifiées : inclusion ; gestion de conflits ; accueil enfants « confiés » ; posture éducative ; numérique ; santé</li> <li>2.3. Engager une réflexion sur la structuration du service : intégration d'un niveau de coordination en soutien au responsable du service</li> </ol>

	<p>3.1. Poursuivre la réflexion sur l'harmonisation du transport journalier pendant les vacances, l'adaptation des locaux pour un meilleur accueil des maternels, les tarifs des accueils du mercredi pour une meilleure accessibilité, ainsi que les horaires entre périscolaire et vacances</p> <p>3.2. Communiquer ou proposer une offre de séjours pour favoriser la mixité et l'autonomie</p>
<b>Public ciblé</b>	Enfants ; familles ; animateurs ; ATSEM ; agents de restauration
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; service animation ; service scolaire ; service culture)
<b>Co-pilotage</b>	Membres du Cotech enfance-jeunesse : enseignants, référents/coordonateurs TER ; IEN ; SDJES ; PETR (CLS et médiation culturelle) ; Caf ; Msa ; Esprit Vert Animation
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b> Cf. ci-dessus</p> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel/fournitures pour projets/activités</li> <li>- Véhicule pour sorties et transport journaliser</li> <li>- Locaux des Aish, le Bivouac, CIAP, salles communales</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants projets, formations, transports, communication, séjours</li> <li>- Dépenses d'investissement pour rénovation locaux</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développement des compétences et de l'autonomie de l'enfant + meilleure coopération entre les acteurs</li> <li>2. Réduire les incidents sur le temps de la pause méridienne ; meilleure prise en charge des enfants notamment ceux à besoins particuliers ; offre d'activités/projets plus diversifiée ; ajout d'un niveau de coordination au sein du service animation ; obtention label étoile</li> <li>3. Amélioration de la couverture territoriale en termes de transport journalier ; amélioration des locaux pour les maternels ; révision de la grille tarifaire du</li> </ol>

mercredi ; élargissement des plages horaires du mercredi et du péri-centre ; Relais ou organisation de séjours de vacances en lien avec un acteur du territoire.

**Critères d'évaluation :**

1.1.Nb de sorties/projets culturels en lien avec les écoles, le Bivouac, le CIAP et des structures locales + retour des enfants/familles

1.2. Nb d'ateliers sur les écrans, de cycles sportifs ou des actions « santé » mises en place + retour des enfants/familles

1.3.Nb d'actions de sensibilisation sur respect à la différence ; égalité hommes-femmes + retour des enfants/familles

2.1. Taux d'encadrement sur pause méridienne ; mise en place et utilisation d'outils pédagogiques sur la pause méridienne ; réécriture des projets pédagogiques des Alsh ; nomination de référents périscolaires

2.2. Existence d'un plan de formation ; type et nb de formations suivies en adéquation avec les thématiques identifiées ; nb d'animateurs concernés

2.3. Mise en place de scénarii

3.1.Nb de circuits organisés sur le territoire ; fréquentation ; impact sur fréquentation des Alsh ; élaboration d'un plan de rénovation des sites ; Elaboration d'une nouvelle grille tarifaire et de nouveaux horaires sur les mercredis et vacances

3.2. Nb de séjours relayés et/ou organisés ; nb d'enfants bénéficiaires/an ; diversité sociale et territoriale des enfants accueillis ; satisfaction des enfants/familles



## FICHE ACTION N° 3

### Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes



<p><b>Constats – Eléments diagnostic</b></p>	<p><b>Caractéristiques de la population :</b></p> <p>Part des 15-29 ans sur l'EPCI en 2021 : 16,8% contre 18.7% au niveau départemental</p> <p>Plus du tiers des enfants allocataires CAF ont entre 12 et 17 ans (34.7%)</p> <p>Un fort taux de 18-24 ans non scolarisés (68.6% contre 46.3%) et une population moins diplômée que pour l'ensemble du Département, sachant que les 15-24 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par le chômage (30.5%)</p> <p>Une demande des jeunes qui s'oriente vers d'autres formes d'activités de loisirs (séjours longs ; sorties...)</p> <p>Un besoin d'accompagnement dans la scolarité, l'accès aux droits et la mise en place de projets entre pairs</p> <p>Une mobilité limitée des jeunes qui ne favorise pas l'accès aux services, notamment pour les habitants des communes éloignées, malgré une forte demande de sortir du territoire</p> <p>Des problématiques de sommeil, d'addictions (écrans), et de stress.</p> <p><b>Caractéristiques du territoire :</b></p> <p><u>Points forts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un ALSH ados l'été avec des locaux dédiés à Rosières en Santerre</li> <li>• Environ 700 collégiens scolarisés localement -&gt; public captif potentiel</li> </ul> <p><u>Points faibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune offre en période scolaire et pendant les petites vacances</li> <li>• 1 seul site l'été avec les locaux dédiés malgré une forte demande des familles et des jeunes</li> <li>• Pas de structure repère pour les jeunes (maison des jeunes, foyer...)</li> <li>• Aucun lycée sur le territoire -&gt; difficultés pour capter ce public</li> </ul>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<p><b>Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>Accentuer la réflexion concernant la mise en place d'une politique jeunesse de proximité pour renforcer l'autonomie des adolescents et lutter contre l'isolement</p>

<b>Actions</b>	<p><u>Plusieurs pistes d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre d'animation régulière pour les 11-17ans sur le territoire : accueil de jeunes dans et hors les murs avec un animateur référent</li> <li>- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale : comité jeunes ; projets citoyens</li> <li>- Collaborer avec les acteurs pour faciliter la mobilité, l'accès aux loisirs et aux droits : Le Bivouac ; Contrat Local de santé (actions autour de l'activité physique, et l'alimentation) ; Mission locale ; Familles Rurales (projet PRIJ) ; Education Nationale ; dispositif ERASMUS, MDA, etc.</li> <li>- Mettre en place une dynamique de participation et d'autonomisation des jeunes en s'appuyant sur un EVS à l'échelle intercommunale qui accueillera des actions portées par et pour les jeunes</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	Jeunes de 11 à 17 ans inclus
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; service animation ; service culture)
<b>Co-pilotage</b>	Membres Cotech enfance-jeunesse : référents/coordonateurs TER ; IEN ; SDJES ; PETR (CLS, mobilité, médiation culturelle) ; CD80 ; Caf ; Msa
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale (collèges, référents TER)</li> <li>- PETR</li> <li>- Maison de l'Emploi Santerre Haute Somme</li> <li>- SDJES</li> <li>- Familles rurales</li> <li>- CD80</li> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel/fournitures pour projets/activités</li> <li>- Véhicule pour sorties/séjours</li> <li>- Locaux pour accueil jeunes (salles communales ; Alsh...)</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants projets, transports, communication, séjours</li> <li>- Dépenses d'investissement pour rénovation locaux</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation d'un projet jeunesse</li> </ul> <p><u>Critères d'évaluation propres au projet jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains</li> <li>- Lieux</li> <li>- Activités/projets thématiques</li> <li>- Programme</li> <li>- Partenariat</li> <li>- Financement</li> </ul>

**Constats –  
Éléments  
diagnostic**

Caractéristiques de la population :

- 3157 familles avec enfants en 2022, dont ¼ de familles monoparentales
- Des conditions de vie précaires (logement, pauvreté culturelle et sociale) chez certaines familles
- Des parents isolés (notamment chez les familles monoparentales) qui ne bénéficient pas d'espaces de socialisation pour leur enfant et eux-mêmes
- Des parents en difficulté dans l'accompagnement de leurs enfants à se socialiser aux attentes de l'école et acquérir les apprentissages scolaires
- De contextes familiaux complexes avec de nombreux enfants placés en famille d'accueil, souvent en souffrance (avec risque de décrochage scolaire et de déviance)
- Des familles qui ressentent un manque de soutien éducatif sur de nombreuses thématiques (notamment sur les questions de santé) et une forme d'isolement.

De manière générale, il existe une réelle demande en termes d'accompagnement exprimé par les familles et/ou les professionnels :

- Accompagnement à la scolarité ; cafés-parents, ateliers parents-enfants, temps collectifs de soutien éducatif et d'échanges.
- Concernant celles dont un enfant est porteur de handicap, des difficultés dans la prise en charge est exprimé.

L'offre actuelle sur le territoire :

Plusieurs projets de soutien à la parentalité sont mis en place sur le territoire depuis quelques années :

- Le Laep la Coccinelle à Rosières et Chaulnes porté par l'Udaf
- Des actions de soutien à la parentalité mises en place dans le cadre du REAAP : café des familles, conférences, ateliers créatifs portés par les Ateliers de Mex ; les matinées en famille portée par Terre de Picardie
- Le CLAS porté par les Ateliers de Mex
- Des dispositifs de soutien aux aidants
- Le réseau parentalité local et l'organisation de temps forts

Si ces projets existent et traduisent une pluralité des interventions, beaucoup de familles indiquent ne pas identifier clairement l'offre existante ou ne pas en avoir connaissance. La visibilité des structures d'accompagnement et des actions parentalité apparaît donc insuffisante sur une partie du territoire. Cela est

	également dû au fait qu'il n'existe pas de structure dédiée sur le territoire (pas de structures AVS – cf. constats fiche-action 8)
<b>Objectif général</b>	<b>Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les actions de parentalité pour accompagner la scolarité des enfants en difficulté</li> <li>2. Accentuer la réflexion concernant le développement de moyens permettant l'accueil et l'accompagnement des familles dans l'exercice de leur rôle parental</li> <li>3. Pérenniser et développer les actions de prévention et d'accompagnement des familles en lien avec le réseau parentalité</li> </ol>
<b>Actions</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Rendre plus attractif et développer le CLAS en partenariat avec le Bivouac, l'Education nationale et les parents</li> <li>1.2. Accompagner l'organisation d'actions pour favoriser les transitions inter-cycles (ex : cafés de parents, parrainage d'élèves...)</li> <li>1.3. Promouvoir, développer et intégrer le LAEP pour préparer à la séparation et la socialisation</li> </ol> <p><u>Pistes d'actions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Création d'un guichet unique famille : point physique/numérique ; accès aux informations &amp; actualités des services aux familles</li> <li>2.2. Créer un poste de « référent famille » territorial : conception/animations d'actions ; animation de réseau ; communication</li> <li>2.3. Accentuer la structuration et l'animation du réseau parentalité local</li> <li>2.4. Continuer à expérimenter des actions/projet AVS comme préfiguration à la création d'un EVS pour mieux accueillir et accompagner les familles</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Relatives à la petite enfance : accompagner/organiser un cycle d'ateliers à destination des jeunes parents et AM en partenariat avec le Contrat Local de Santé, les professionnels de santé et petite enfance du territoire (gestes 1<sup>er</sup> secours ; « bébé secoué » ; alimentation)</li> <li>3.2. Relatives à l'enfance-jeunesse : accompagner/organiser un cycle d'ateliers autour des questions de santé et propres aux spécificités/problématiques des ados (alimentation ; activités physiques ; handicap ; santé mentale ; vie affective et sexuelle...) en partenariat avec le Contrat Local de Santé et les acteurs du réseau parentalité.</li> <li>3.3. Relatives à l'usage des écrans : ex : élaboration &amp; diffusion d'un kit territorial parentalité-écrans ; organisation d'évènements type « semaine de la déconnexion en famille »...</li> </ol>
<b>Public ciblé</b>	Parents ; futurs parents ; familles d'accueil
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (Chargé de coopération, services animation, RPE, scolaire, culture) et réseau parentalité

<b>Co-pilotage</b>	Membres du Cotech « familles »
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Ateliers de Mex</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Udaf80 (Laep + projet autour des écrans)</li> <li>- CD80</li> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> <li>- PETR (CLS)</li> <li>- Fédération des Centres Sociaux</li> <li>- EAJE</li> <li>- PRH80</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel/fournitures pour projets/activités</li> <li>- Véhicule pour sorties ou se rendre sur les activités</li> <li>- Locaux des Alsh, le Bivouac, salles communales, écoles</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants projets, transports, communication</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>1.1. Organisation de réunion de présentation du Clas au sein des écoles ; mise en place de collectifs sur des zones non pourvues et dans le 2<sup>nd</sup> degré ; implication des écoles et des parents dans la promotion et la réalisation du dispositif</p> <p>1.2. Augmentation du nombre d'actions inter-cycle, notamment sur les sites non pourvus, impliquant la participation des acteurs dans et autour de l'école (enseignants ; animateurs ; EAJE ; RPE ; Laep)</p> <p>1.3. Mise en place de séances du Laep répartis sur le territoire ; présence du Laep dans les Cotech de la CTG</p> <p>2.1. Mise en place d'un groupe de travail ; formalisation d'un cahier des charges</p> <p>2.2. Définition des missions et quotité de travail ; formalisation fiche de poste</p> <p>2.3. Elaboration d'une charte de fonctionnement (rôle et place de chacun ; modalités d'animation du réseau...); intégration de nouveaux partenaires ; organisation d'un évènement annuel</p>

	<p>2.4. Développement du nb d'actions familles ; mise en place d'un groupe de travail ; formalisation d'un projet familles</p> <p>3.1./3.2./3.3. Mise en place de groupes de travail thématique ; mise en place d'ateliers thématiques interprofessionnels notamment sur les zones non pourvues</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>1.1. Nb de collectifs/an ; modalités de promotion du Clas ; implication des acteurs dans la promotion</p> <p>1.2. Nb d'actions mises en place ; lieux des actions ; implication des acteurs</p> <p>1.3. Nb et lieux des séances sur le territoire ; fréquence de participation au Cotech</p> <p>1.4. Dynamique du groupe de travail et nature des travaux</p> <p>2.1. Dynamique du groupe de travail et nature des travaux</p> <p>2.2. Regard sur les missions, quotité de travail et fiche de poste</p> <p>2.3. Participation des membres du réseau ; évolution des membres ; nb d'évènements organisés</p> <p>3.1/3.2/3.3. Dynamique des groupes de travail ; nb et lieux des ateliers mis en place ; fréquentation et satisfaction du public</p>
--	--

### Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

<p><b>Constats – Éléments diagnostic</b></p>	<p>Issue de la circulaire du 1er juin 1977 relative à l'amélioration de l'habitat, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a évolué pour obtenir en 1991 une reconnaissance législative par l'article 13 de la loi d'orientation pour la ville. Sa mise en place s'inscrit dans une période d'évolution de l'intervention sur l'habitat ancien qui entend privilégier les actions de réhabilitation, dans un contexte de réduction des aides à la pierre et de critique des politiques de rénovation menées dans les années 60 qui favorisaient la destruction-reconstruction.</p> <p>Mis en place dès 2009 sur les anciens territoires de la Haute Picardie, le dispositif a été renouvelée pour la période 2020-2025 sur les territoires de Terre de Picardie et de la Haute Somme, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR), en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Somme et l'Anah.</p> <p>L'objectif de ce dispositif était d'accompagner les ménages, notamment les plus modestes, dans la réalisation de leurs projets de travaux (conseils gratuits, appui administratif et technique, et aides financières, notamment de la Communauté de Communes). Ainsi, 115 ménages ont été aidés sur le territoire de Terre de Picardie en 5 ans, tant pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (79 dossiers) que pour les travaux de maintien à domicile (36 dossiers).</p> <p>Le Pacte Territorial France Rénov' prendra la relève de l'OPAH-RR à partir du 1er janvier 2026. À l'instar de l'OPAH, il permettra d'informer les porteurs de projets et de les accompagner dans leurs travaux.</p>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<p><b>Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>Intégrer pleinement la thématique du logement au sein de la CTG en contribuant à la mise en œuvre du Pacte Territorial</p>
<p><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pacte Territorial dans les événements familles</li> <li>- Associer les professionnels du réseau parentalité intervenant à domicile pour identifier les besoins et relayer au Pacte Territorial</li> <li>- Organiser des actions d'information et des permanences du Pacte Territorial au sein d'un EVS territorial</li> <li>- Intégrer le chargé de coopération au sein des espaces de gouvernance du Pacte Territorial</li> </ul>
<p><b>Public ciblé</b></p>	<p>Professionnels – familles</p>
<p><b>Programmation</b></p>	<p>2026-2029</p>

<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie
<b>Co-pilotage</b>	Pacte Territorial – réseau parentalité
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pacte Territorial</li> <li>- Caf</li> <li>- St-Jean</li> <li>- CD80</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation du chargé de coopération</p> <p><b>Moyens matériels :</b> Salles/lieux pour infos collectives</p> <p><b>Moyens financiers :</b> Charges de personnel</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif par le réseau parentalité</li> <li>- Multiplication des lieux de promotion du dispositif</li> <li>- Lien concret établi entre les travailleurs sociaux à domicile et le chargé de mission du Pacte Territorial : échange d'informations...</li> </ul> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation d'un temps de promotion à destination du réseau parentalité</li> <li>- Nb et lieux des sessions d'informations/permanences organisées en lien avec le chargé de coopération CTG</li> <li>- Présence du chargé de coop dans les instances du Pacte Territorial</li> </ul>

### Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap

<p><b>Constats – Éléments diagnostic</b></p>	<p><u>Concernant l'insertion :</u></p> <p>Taux de chômage en 2021 : 14,1 % -&gt; 5ème EPCI du département avec le taux le plus élevé.</p> <p>Taux de chômage des 15-24 ans : 30.4%</p> <p>Des taux d'emploi inférieurs chez les femmes par rapport aux hommes (59.4% contre 69.3%) et une précarité plus importante (23.7% de temps partiel contre 5.3%).</p> <p>Alors que le territoire est pourvu de zones d'activités (Chaulnes ; Estrées-Deniécourt) avec des emplois à pourvoir, des freins dans l'accès à l'emploi/formation résident principalement dans le déficit de modes de garde pour les jeunes enfants, ainsi que le manque de mobilité, notamment chez les jeunes. Des solutions de mobilité existent sur le territoire, mais non structurée, trop onéreuse et ne répondant pas vraiment aux besoins réels des familles.</p> <p><u>Concernant la fragilité sociale :</u></p> <p>Taux de pauvreté en 2024 : 15,9% -&gt; 4ème EPCI du département avec le taux le plus élevé.</p> <p>64% de foyers fiscaux non imposés.</p> <p>1357 foyers allocataires à bas revenus en 2021, soit 39,2% des foyers allocataires de l'EPCI (département : 34,5 %). Parmi ceux-ci, 60.9% sont composés de familles monoparentales, dont certaines expriment un manque de soutien éducatif et une forme d'isolement : prise en charge d'un handicap ; violences ; séparation, etc. qui peuvent amener à un épuisement et au « burn-out parental ».</p> <p>Les retours des travailleurs sociaux spécialisés sur le territoire ainsi que du Procureur de la République font état de nombreuses situations de violences intrafamiliales, notamment en direction des femmes.</p> <p>Si des solutions de répit existent, ces dispositifs sont méconnus de la population.</p> <p>En outre, de nombreux professionnels en relation avec les familles ne sont pas formés ni outillés pour pouvoir identifier et orienter au mieux les familles, que soit en termes de prise en charge du handicap ou de violences familiales.</p>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<p><b>Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les familles en situation de fragilité sociale</li> <li>2. Renforcer la prévention et l'identification des violences intrafamiliales et accompagner les familles victimes</li> </ol>

	3. Contribuer à la promotion des secteurs d'activité du territoire et à lever les freins à l'emploi
<b>Actions</b>	<p><u>Pistes d'action :</u></p> <p>1.1. Promouvoir et orienter les familles vers les dispositifs de répit et de soutien aux aidants</p> <p>1.2. Proposer aux parents des ateliers/actions autour de la question du handicap, notamment via le Pôle Ressources Handicap et le réseau parentalité</p> <p>2.1. Pérenniser les actions sur le territoire favorisant l'identification des violences (ateliers créatifs)</p> <p>2.2. Proposer une formation aux professionnels du réseau parentalité pour mieux identifier et orienter</p> <p>2.3. Créer un protocole d'alerte et d'orientation partagé</p> <p>2.4. Organiser des permanences du van Nina et Simone dans différents lieux stratégiques</p> <p>3.1. Collaborer avec les acteurs de l'emploi et de la formation sur l'attractivité des secteurs d'emploi du territoire (ex : interventions des services de Terre de Picardie lors d'infos coll de France Travail ; forums métiers...)</p> <p>3.2. Réfléchir à la mise en place d'une labellisation AVIP pour les accueils petite enfance afin de lever les freins à l'accès à l'emploi (lien fiche action 1)</p> <p>3.3. Instaurer des acteurs de l'insertion dans les espaces de gouvernance de la CTG (CD80 ; France Travail, Agena, MEEF, St-Jean...)</p> <p>3.4. Collaborer avec le chargé de mobilité du PETR pour coconstruire une offre de services globale sur le territoire (lien fiche-action 7).</p>
<b>Public ciblé</b>	Familles – professionnels petite enfance et parentalité
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie
<b>Co-pilotage</b>	Réseau parentalité – CD80 - France Travail - PETR
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UFCV (PRH)</li> <li>- Les Ateliers de Mex (ateliers créatifs ; cafés des familles)</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Agena</li> <li>- AYL</li> <li>- MEEF</li> <li>- France Travail</li> <li>- CD80</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation du chargé de coopération, des services animation, scolaire, des RPE</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salles pour accueil ateliers, formation, infos coll</li> <li>- Matériel et fournitures pour ateliers, formation, infos coll</li> <li>- Supports de communication (affiches, flyers)</li> <li>- Véhicules pour déplacements</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants, communication</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<p>1.1. Connaissance et appropriation des dispositifs par les professionnels du réseau</p> <p>1.2. Constitution d'un groupe de travail parentalité-inclusion et programmation d'un cycle d'ateliers</p> <p>2.1. Plus d'ateliers créatifs organisés sur d'autres secteurs du territoire</p> <p>2.1./2.3. Constitution d'un groupe de travail parentalité-VIF : programmation d'une formation ; création et mise en application du protocole</p> <p>2.4. Des permanences du van Nina et Simone sont organisés sur le territoire en lien avec des acteurs (collèges, AS...)</p> <p>3.1. Les services de Terre de Picardie et autres acteurs concernés ont participé/organisé à des actions en partenariat avec France Travail, l'Education Nationale et la MEEF</p> <p>3.2. L'étude petite enfance (cf. fiche action 1) révèle les besoins et acteurs (ATSEM, potentiels EAJE) susceptibles d'être intéressés par la labellisation</p> <p>3.3. Les acteurs de l'insertion sont intégrés et fréquentent régulièrement les espaces de la CTG</p> <p>3.4. Mise en place d'un groupe de travail par le PETR ; implication active des acteurs de la CTG dans la construction de l'offre ; élaboration d'un projet « mobilité »</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>1.1. Programmation d'une réunion d'information à destination du réseau ; nb de participants ; nb d'orientations des membres vers le dispositif</p>

	<p><b>1.2. Composition de l'atelier ; avancée des travaux</b></p> <p><b>2.1. Nb d'ateliers organisés ; secteurs ; fréquentation ; retour des familles</b></p> <p><b>2.2./2.3. Programmation de la formation ; nb de participants ; nb de familles orientées</b></p> <p><b>2.4. Nb de permanences organisées ; secteurs ; fréquentation ; retour des participants</b></p> <p><b>3.1. Nb d'actions mises en place ; services participants ; fréquentation</b></p> <p><b>3.2. Acteurs identifiés ; nb de labellisations mises en place</b></p> <p><b>3.3. Fréquentation et implication des partenaires</b></p> <p><b>3.4. Nombre de réunions ; implication des acteurs ; productions du groupe de travail</b></p>
--	--

**Constats –  
Éléments  
diagnostic**

Un territoire fortement dépourvu d'équipement d'accompagnement des publics fragiles : pas de France Services, ni de structure AVS.

Au-delà du maillage des équipements scolaires et périscolaires, il existe plusieurs services relatifs à l'accès aux droits :

- MDSI de Chaulnes (+ 2 permanences à Rosières et Harbonnières) qui accueille : PMI, assistantes sociales et conseiller numérique
- 2 permanences de la Mission Locale (MEEF) à Rosières et Chaulnes
- 2 antennes de médiation numérique au sein des médiathèques Le Bivouac (Chaulnes et Rosières) qui accompagne quasi-exclusivement les publics fragilisés (bénéficiaires RSA) et les seniors soit dans le cadre de démarches administratives et/ou d'ateliers. De nombreux ateliers HLM ont été expérimentés depuis 2021, avec plus ou moins de fréquentation. A noter que ce service est relativement récent et gagne à être promu auprès de la population.

Toutefois, plusieurs problématiques sont à noter :

- Il n'y a pas de France Services ou de MSP sur le territoire. Les plus proches se situent à Roye, Péronne ou Moreuil. Par conséquent, l'accessibilité à celles-ci ou aux services cités précédemment peut être problématique pour les habitants des communes éloignées. En effet, en fonction des communes, le temps d'accès à ces services peut varier entre 15 et 30 minutes de trajet en voiture.
- Terre de Picardie n'ayant pas la compétence « transports », l'offre de mobilité proposée sur le territoire est très disparate, peu visible, onéreuse pour certaines familles et/ou non adaptée aux besoins du quotidien de la population (ex : se rendre sur un lieu de stage dans le cadre d'une formation ; se rendre à un rdv médical...). Afin de résoudre ce déficit, le PETR propose les services d'un chargé mobilité qui a pour mission de structurer une offre globale cohérente.
- Beaucoup de familles du territoire indiquent ne pas identifier clairement l'offre existante ou ne pas en avoir connaissance. Cela s'explique principalement par le fait que l'information transmise à la population est effectuée de manière diffuse : pas de transversalité entre services de Terre de Picardie ; peu/pas de communication sur les actions des autres acteurs ; pluralité des supports de communication...
- Il en est de même pour les professionnels qui n'ont pas vraiment de visibilité sur l'offre d'accès aux droits proposée sur le territoire. Cela est

	notamment dû à la pluralité des porteurs de projets et des dispositifs qui s'entrecroisent, créant ainsi un effet « mille-feuilles ».
<b>Objectif Général</b>	<b>Mettre en place une stratégie d'accès aux droits et aux services à destination des familles du territoire</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Engager une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique « familles »</li> <li>2. Collaborer avec le chargé mobilité du PETR Cœur des Hauts de France pour promouvoir l'offre de services actuelle, et développer l'offre globale de demain</li> <li>3. Développer les ateliers de médiation numérique pour mieux accompagner et élargir le public</li> </ol>
<b>Actions</b>	<p><u>Pistes d'actions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création d'un guichet unique (point numérique sur la base d'une extension de l'actuel portail familles) donnant accès aux informations générales et actualités des services aux familles portés par Terre de Picardie et ses partenaires (RPE, Aish, scolaire, culture, médiation numérique...)</li> <li>2.1. S'appuyer sur le chargé mobilité pour visibiliser l'offre actuelle auprès des professionnels et du public</li> <li>2.2. Collaborer avec le chargé mobilité pour recenser finement les besoins des familles en termes de mobilité</li> <li>2.3. Participer à l'élaboration d'une offre globale structurée sur le territoire <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Continuer à développer les ateliers « hors les murs » en s'appuyant sur les différents acteurs du territoire (communes ; EVS ; associations)</li> <li>3.2. Engager une réflexion sur la diversification de l'offre/thématiques pour répondre aux besoins des familles : co-animations pour répondre à des besoins ciblés ; formation/outillage des médiatrices pour accompagner les projets des jeunes/familles</li> </ol> </li> </ol>
<b>Public ciblé</b>	Jeunes – Familles
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; services animation, RPE, scolaire, culture, médiation numérique) ; PETR Cœur des Hauts de France
<b>Co-pilotage</b>	Acteurs « familles » du territoire ; CD80
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR Cœur des Hauts de France : chargé de mobilité</li> <li>- Communes</li> <li>- Acteurs du réseau parentalité</li> <li>- CD80</li> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b></p>

	<p>Mobilisation du chargé de coopération, des services animation, scolaire, RPE, culture, médiation numérique</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salles pour accueil ateliers</li> <li>- Matériel et fournitures pour ateliers</li> <li>- Supports de communication (affiches, flyers)</li> <li>- Véhicules pour déplacements</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants, communication, développement « espace numérique » guichet unique</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création d'un groupe de travail ; structuration d'un cahier des charges du guichet unique</li> </ol> <p>2.1. Création d'un support de promotion de l'offre actuelle de mobilité à destination des professionnels et des habitants</p> <p>2.2. Les besoins de la population ont été recensés en lien avec les acteurs de la CTG</p> <p>2.3. Mise en place d'un groupe de travail par le PETR ; implication active des acteurs de la CTG dans la construction de l'offre ; élaboration d'un projet « mobilité »</p> <p>3. Structuration d'une programmation régulière HLM ; augmentation des effectifs ; évolution du public (toucher des jeunes + familles)</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Composition interacteurs et dynamique du groupe de travail</li> </ol> <p>2.1. Réalisation d'un état des lieux par le chargé mobilité ; existence d'un support et appropriation par les professionnels (diffusion auprès des publics)</p> <p>2.2. Nb de rencontres avec le chargé mobilité et outils utilisés</p> <p>2.3. Nombre de réunions ; implication des acteurs ; productions du groupe de travail</p> <p>3. Nb et lieux des ateliers ; fréquence ; diversité des publics ; nature/type des interventions des médiatrices</p>

<p><b>Constats – Éléments diagnostic</b></p>	<p>Depuis 2021, la CTG a favorisé la mise en place d'un environnement facilitateur pour les services et les acteurs du territoire pour collaborer et monter des projets communs, notamment depuis 2024 avec le recrutement du chargé de coopération. A plus forte raison, c'est la mise en place du réseau parentalité qui est moteur de la dynamique depuis 2021 avec un noyau dur d'acteurs très engagé.</p> <p>Toutefois, jusqu'à fin 2024, le pilotage de la CTG était géré uniquement en interne entre élus, services de Terre de Picardie et la Caf via la tenue de réunions. Pour exemple, entre 2021 et 2024, seulement 2 COFIL dont le dernier, élargi de nombreux partenaires, se sont tenus.</p> <p>Notons également l'absence de participation des familles et des associations dites d'animation de la vie locale (clubs sportifs, APE, etc.) au sein des projets.</p> <p>Aujourd'hui, au regard des orientations et des projets qui se multiplient, les acteurs de la CTG (élus, services et partenaires) sont demandeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'outils de communication</li> <li>• De cadrage (feuilles de route ; charte ; règlement...)</li> <li>• De temps de travail et de suivi réguliers, facilitant la rencontre, la collaboration et la transversalité</li> </ul> <p>En outre, même si une offre d'animation du territoire existe (actions à destination des familles ; expérimentations à destination des jeunes), celle-ci se met en œuvre de manière diffuse (car portée par plusieurs acteurs) ou n'en est qu'à ses balbutiements (actions jeunesse). Il n'y a pas de structure de proximité permettant de structurer une offre globale visible et cohérente, ainsi que la coordination entre les différents acteurs agissant dans le cadre de la CTG.</p>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer la coopération entre l'ensemble des acteurs de la CTG</li> <li>2. Développer l'animation de la Vie Sociale</li> </ol>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Mettre en place des espaces de gouvernance élargis favorisant l'interconnaissance, la coordination et la transversalité</li> <li>1.2. Accentuer la structuration et l'animation du réseau parentalité local</li> <li>1.3. Instaurer des modalités de communication et de coordination cohérentes et partagés entre l'école et les acteurs du périscolaire</li> <li>1.4. Renforcer la participation des partenaires éducatifs locaux à la coéducation</li> <li>1.5. Pérenniser l'accompagnement des projets déposés dans le cadre des TER</li> </ol>

	<p>2. Accentuer la réflexion autour de la création d'un EVS intercommunal axé sur les familles, la jeunesse et la création d'une dynamique partenariale « petite enfance »</p>
<b>Actions</b>	<p>1.1. Pérennisation du COFIL élargi ; instauration de 3 COTECH thématiques (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité/familles) ; mise en place de groupes de travail découlant des objets identifiés en Copil et Cotech</p> <p>1.2. Elaboration d'une charte de fonctionnement (rôle et place de chacun ; modalités d'animation du réseau...) ; intégration de nouveaux partenaires ; organisation d'un évènement annuel</p> <p>1.3. Elaboration d'une charte de la continuité éducative ; participation des directeurs Alsh aux instances de l'école ; mise en place de projets communs notamment autour des thématiques prioritaires identifiées (culture ; santé ; handicap, accueil enfants « confiés »...)</p> <p>1.4. Inviter les représentants des associations locales et parents d'élèves dans les espaces de gouvernance</p> <p>1.5. Programmation d'une enveloppe budgétaire annuelle pour contribuer au financement des projets déposés dans le cadre du TER ; s'appuyer sur le chargé de coopération pour « faire réseau » et développer des projets interacteurs</p> <p><u>Quelques pistes :</u></p> <p>2.1. Mise en place d'un programme régulier coconstruit avec les habitants et les partenaires (ateliers parents-enfants ; sorties familles ; accueil ateliers prévention ; actions intergénérationnelles...)</p> <p>2.2. Ouverture d'un accueil jeunes ; développement de partenariats pour aller plus loin que l'offre de loisirs (Promeneurs du Net ; MEEF ; CLS ; CD80...)</p> <p>2.3. Intégration de structures petite enfance au sein de l'EVS : accueil itinérance Laep et RPE</p>
<b>Public ciblé</b>	<p>Professionnels (animateurs ; enseignants ; ATSEM ; professionnels sociaux, éducatifs et culturels ; assistants maternels)</p> <p>Familles</p> <p>Jeunes</p> <p>Enfants 0-6ans</p>
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; services animation, scolaire ; RPE ; culture)
<b>Co-pilotage</b>	Education Nationale ; SDJES ; réseau parentalité ; associations locales ; Caf ; Msa ; CD80
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education Nationale</li> <li>- Udaf80</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> <li>- CD80</li> <li>- PETR (CLS &amp; mobilité)</li> <li>- Communes</li> <li>- Associations locales (clubs ; APE...)</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salles pour réunions gouvernance et évènements</li> <li>- Matériel/fournitures pour projets/activités/groupes de travail</li> <li>- Véhicule pour se rendre sur les réunions/projets</li> <li>- Locaux des Alsh, le Bivouac, salles communales, écoles pour projets</li> <li>- Affiches/flyers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses en matériel/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacements</li> <li>- Prestations intervenants projets ; communication</li> <li>- Enveloppe budgétaire pour projets TER</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<p>1.1. Organisation de 2 COPIL/an ; intégration du Pedt dans la CTG ; organisation de 2 COTECH par thématique/an ; constitution de groupes de travail en lien avec les objets identifiés</p> <p>1.2. Instauration de nouvelles modalités de fonctionnement ; de nouveaux partenaires ont été intégrés et s'appuient sur le réseau (CLS ; St-Jean ; médiation numérique ; Esprit Vert Animation...); organisation d'un évènement annuel</p> <p>1.3. Charte de continuité éducative formalisée, signée, diffusée et mise en place sur tous les sites ; les directeurs Alsh participent davantage aux instances de l'école (TER ; conseils d'école...) ; augmentation de nombre de projets Alsh-écoles-partenaires en lien avec les thématiques identifiées</p> <p>1.4. Les associations sont présentes et participent activement aux instances/groupes de travail</p> <p>1.5. Une enveloppe budgétaire est reconduite annuellement ; accompagnement et financement de projets interacteurs</p> <p>2. Mise en place d'un groupe de travail AVS; formalisation d'un projet EVS</p>

	<p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1.1. Nb de réunions ; présence ; nature et composition des groupes de travail</li><li>1.2. Nature des nouvelles modalités ; participation des membres du réseau ; évolution des membres ; nb d'évènements organisés</li><li>1.3. Appropriation et degré de satisfaction de la charte par les différents acteurs ; Nb de sites sur laquelle la charte est mise en place ; Fréquentation des instances de l'école par les directeurs Alsh ; nb de projets mis en place et satisfaction des acteurs</li><li>1.4. Nb et type d'associations ; fréquentation ; degré de participation</li><li>1.5. Effectivité de la reconduction de l'enveloppe ; type de projets financés</li></ol> <ol style="list-style-type: none"><li>2. Composition, dynamique du groupe de travail, nature des travaux et degré d'avancement</li></ol>
--	---

<p><b>Constats – Éléments diagnostic</b></p>	<p><u>Un territoire peu attractif pour les familles :</u></p> <p>Le solde migratoire négatif (-0.6% en 2022) couplé au fait que ce sont les retraités qui s'installent le plus sur le territoire (plus de 40% des arrivants en 2022) traduit un manque d'attractivité pour les familles.</p> <p><u>Problématique de visibilité des services et d'accueil des familles :</u></p> <p>De nombreuses familles indiquent ne pas identifier clairement l'offre de services aux familles existante ou ne pas en avoir connaissance. La visibilité des structures d'accompagnement et des actions parentalité apparaît donc insuffisante sur une partie du territoire. Cela est également dû au fait qu'il n'existe pas de structure dédiée sur le territoire (pas de structures AVS – cf. constats fiche-action 8) qui permet de « concentrer » l'offre.</p> <p>Enfin, si certains équipements prennent en compte une dimension « famille » au sein même de leur bâti (le Bivouac notamment), il n'existe pas/peu d'espaces publics pensés pour accueillir au mieux les familles et faciliter la rencontre entre parents et enfants, notamment pour les plus petits.</p>
<p><b>Objectif Général</b></p>	<p><b>Engager une réflexion globale sur la mise en place de projets innovants pour un territoire « <i>family friendly</i> » (= accueillant pour les familles)</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réfléchir aux modalités de promotion des activités et services aux familles présents sur le territoire</li> <li>2. Organiser des événements à destination des familles</li> <li>3. Accentuer la réflexion sur la création d'un EVS intercommunal</li> <li>4. Réfléchir à l'intégration des besoins des familles dans les programmes d'investissement</li> </ol>
<p><b>Actions</b></p>	<p><u>Pistes d'action :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création d'un guichet unique famille : point physique/numérique ; accès aux informations &amp; actualités des services aux familles</li> <li>2. Organisation de temps fort « parentalité » porté par le réseau parentalité</li> <li>3. Continuer à expérimenter des actions/projet AVS comme préfiguration à la création d'un EVS</li> <li>4.1. Réfléchir à un plan intercommunal de développement d'aires de motricité 0-6 ans en accès libre, en partenariat avec les communes</li> </ol>

	4.2. Réfléchir à la création d'une grille d'analyse « <i>family friendly</i> » dans les cahiers des charges des projets d'investissement (aires de jeux ; bâtiments...)
<b>Public ciblé</b>	Familles
<b>Programmation</b>	2026-2029
<b>Pilotage</b>	Terre de Picardie (élus ; chargé de coopération ; services animation, culture, RPE, bâtiments)
<b>Co-pilotage</b>	Réseau parentalité
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau parentalité</li> <li>- Caf</li> <li>- Msa</li> <li>- Fédération des centres sociaux</li> <li>- Communes</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b> Mobilisation des services pilotes</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel/fournitures pour projets/activités</li> <li>- Véhicule pour se rendre sur les activités</li> <li>- Locaux des Aish, le Bivouac, salles communales</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses matériels/fournitures</li> <li>- Dépenses en déplacement</li> <li>- Dépenses en prestations : intervenants projets, transports, communication</li> <li>- Charges de personnels</li> </ul>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un groupe de travail ; formalisation d'un cahier des charges</li> <li>2. Un temps fort « parentalité » annuel ou des mini temps forts thématiques organisés sur le territoire élargis à de nouveaux partenaires</li> <li>3. Développement du nb d'actions familles/jeunesse ; mise en place d'un groupe de travail ; formalisation d'un projet EVS</li> <li>4. Mise en place d'un groupe de travail</li> </ol> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p>

	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Dynamique du groupe de travail et nature des travaux</li><li>2. Nb de temps forts organisés ; diversité des thématiques abordés ; nb de partenaires participant ; fréquentation du public</li><li>3. Nb d'actions mises en place ; composition, dynamique du groupe de travail ; nature des travaux et degré d'avancement</li><li>4. Composition, dynamique du groupe de travail ; nature des travaux et degré d'avancement</li></ol>
--	--

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Ensemble des communes de la Communauté de Communes Terre de Picardie	18039 habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par les communes de l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 18039 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par les communes de l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 18039 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par les communes de l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 18039 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par les communes de l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 18039 Habitants

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

# ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TERRE DE PICARDIE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2025  
Reçu en préfecture le 20/11/2025  
Publié le  
ID : 060-200070928-20251118-BUREAU2025\_25-AR

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Séance du 18 novembre 2025**

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 20 novembre 2025

Décision n°2025-025

## Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 09

Absents ou excusés : 4

Procurations : 3

Votants :

- pour : 12
- contre :
- abstention :

Le 18 novembre deux mil vingt-cinq, le Bureau communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 10 novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, salle de réunion, au siège de Terre de Picardie

**Présidence** : P. CHEVAL

**Membres présents** : B. ETEVE, A. MARECHAL, H. TRIENTZ, T. LINEATTE, Vice-présidents

F. GORLIER, L. MAILLE, F. LEROY, J. NORMAND, autres membres du bureau communautaire.

**Membres Absents ou excusés** : JC. LOUVET, G. SCIASCIA M. BAILLON F. MAILLE-BARBARE

**Procurations** : JC. LOUVET à F. GORLIER, G. SCIASCIA à B. ETEVE, F. MAILLE-BARBARE à H. TRIENTZ

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

**OBJET** : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre Terre de Picardie et la CAF pour la période 2026-2029

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le diagnostic partagé du territoire,

Vu l'évaluation de la précédente CTG et le projet social du territoire,

Vu les besoins repérés dans les champs de la politique familiale locale,

Considérant la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale avec la CAF afin de consolider et développer les services aux familles pour la période 2026-2029

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 20/11/2025  
Reçu en préfecture le 20/11/2025  
Publié le  
ID : 060-200070928-20251118-BUREAU2025\_25-AR

- Approuve le renouvellement de la Convention Territoriale Globale présentée pour la période du 2026-2029
- Approuve le plan d'action et les fiches actions associées,
- Approuve le mode de gouvernance et de pilotage lié à la CTG,
- Autorise le président à signer la Convention Territoriale Globale et tous documents nécessaires à son exécution avec la CAF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

